

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID: 074-217402981-20240307-DEC24_DG_028-CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 028

Objet : Contrat - Accompagnement à la fiscalité locale - Locaux économiques - Modification catégorie et Surfaces

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant les résultats d'un diagnostic de territoire faisant apparaître un potentiel d'augmentation des bases fiscales de Vétraz-Monthoux.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société ECOFINANCE une prestation d'accompagnement à la revalorisation des bases fiscales des locaux économiques en étudiant et corrigeant les anomalies.

ARTICLE 2 : d'honorer le paiement de la prestation d'un montant forfaitaire de 3 000 € HT puis de 45 % des gains réalisés dans la limite de 2 ans ou d'un gain supérieur à 39 500€.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 7 mars 2024

Le Maire, Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 13 le 12 le 1

publié ou notifié le 13/04/24

